

Tél : 02.35.29.31.62
Mail : sivos.epreville@orange.fr

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vendredi dix décembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIVOS EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 1^{er} Décembre 2021, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs TAUVEL Pascal, BELLENGER Thierry, THIERRY Bernard, Mmes AVENEL Julie, RAMOS Nadège.

Mr HANQUINQUANT David, suppléant, remplace Mme LECONTE Céline, titulaire absente, avec voix délibérative

Mme RODRIGUEZ Sophie, suppléante, remplace Mme CARREY Alexandra, titulaire absente, avec voix délibérative

Etait absente excusée : Mme BROOD Gabrielle

Est nommé secrétaire de séance : Mme RAMOS Nadège.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour un sujet :

- Remboursement des frais de déplacement – formation civique et citoyenne du service civique

Le Conseil syndical approuve.

N° 2021-36 Remboursement des frais de déplacement – formation civique et citoyenne du service civique

Monsieur le Président explique que le service civique de l'école d'Epreville doit effectuer une formation civique et citoyenne. Cette formation se déroulait sur Rouen, le montant des frais de déplacement s'élève à 38,80€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte de rembourser la somme de 38,80€ au service civique de l'école d'Epreville pour l'année 2021-2022.

N° 2021-37 Classe de neige 2022 : Participation du SIVOS et demande de subvention au Département

Monsieur le Président informe les conseillers que le séjour de la classe de neige est prévu du 10 au 15 Janvier 2022 pour les élèves de CM1 et de CM2 de l'école de Tourville Les Ifs, soit 42 enfants. Le coût global du voyage s'élève à 23 380 €.

L'école de Tourville les Ifs faisant partie du regroupement scolaire Epreville-Maniquerville-Tourville les Ifs, le Conseil Syndical décide de fixer le montant de sa participation à 3 500 €. Cette somme a été prévue au budget primitif et sera versée à l'Amicale Laïque du TEM, responsable de l'organisation du voyage.

Pour chaque séjour organisé, le Département nous accorde une subvention variable suivant le nombre d'élèves participant. Le SIVOS perçoit la subvention et la reverse à l'Amicale du TEM, organisatrice du séjour.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, à faire la demande de subvention au Département et à la reverser à l'Amicale du TEM.

N° 2021-38 Remboursement de frais à la commune de Tourville les Ifs

Tél : 02.35.29.31.62
Mail : sivos.epreville@orange.fr

Monsieur le Président présente aux conseillers un état de la commune de Tourville Les Ifs concernant l'intervention des agents communaux de Tourville les Ifs pour la désinfection des locaux imposé dans le protocole sanitaire lié au COVID 19 ainsi que la facture du remplacement des éclairages de l'école de Tourville les Ifs en éclairage à LED. Le montant de ces frais s'élève à 3 011,22€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser la commune de Tourville les Ifs pour un montant de 3 011,22 €. Cette dépense est prévue au compte 62875.

N° 2021-39 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à l'école d'Epreville

Monsieur le Président explique que le contrat à durée déterminée de Mme PICARD Laetitia, assurant les fonctions d'ASEM à l'école d'Epreville arrive à échéance le 10 Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- décide de renouveler ce contrat, pour effectuer les missions d'ASEM à l'école maternelle d'Epreville, pour une durée déterminée d'un an à compter du 11 Janvier 2022 au 10 Janvier 2023 pour une durée hebdomadaire de 6h31èmes/35èmes (durée annualisée)

N°2021-40 Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent de surveillance cantine et garderie de l'école d'Epreville

Monsieur le Président expose que le contrat à durée déterminée de Mme LECACHEUR Sandrine, assurant les fonctions de surveillance à la garderie du matin, d'aide au service, à l'entretien et à la surveillance à la cantine d'Epreville arrive à échéance le 31 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- décide de renouveler ce contrat, pour effectuer les fonctions de surveillance des enfants à la garderie du matin et du soir et d'aide au service, à l'entretien et à la surveillance des enfants à la cantine d'Epreville, pour une durée déterminée d'un an à compter du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 17h10èmes/35èmes (durée annualisée)

N°2021-41 Protocole sanitaire COVID 19 – Cantine de Tourville les Ifs et d'Epreville

Monsieur le Président explique que le protocole sanitaire est passé au niveau 3 : obligation de porter le masque à l'extérieur comme à l'intérieur et limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration.

A la cantine de Tourville les Ifs, le service s'effectue en trois services afin de séparer les classes et à la cantine d'Epreville, le service s'effectue en deux services mais la cantine est grande donc les classes ont chacune leur table.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de maintenir le service de la cantine de Tourville les Ifs en 3 services et celui de la cantine d'Epreville en 2 services jusqu'à ce que le protocole sanitaire soit assoupli.

N°2021-42 Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion : Proposition participation mise en concurrence au 01/01/2023

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : le Conseil Syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du SIVOS des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Tél : 02.35.29.31.62
Mail : sivos.epreville@orange.fr

N°2021-43 Protection sociale complémentaire : Risque « Prévoyance » et Risque « Santé »

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics à compter des :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats **prévoyance**, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence,
- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats **santé**, avec un minimum de participation de 50% d'un montant de référence

Ces montants de référence doivent être précisés par décret en fin d'année.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés dans le rapport joint à cette délibération, le Conseil Syndical :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des syndicats en matière de prestations sociales complémentaires.

N°2021-44 Décision modificative N°4/2021 (N°5 sur logiciel)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de voter des crédits supplémentaires pour un montant de 12 000 € en section de fonctionnement.

Questions diverses

Monsieur TAUVEL informe les conseillers qu'il a goûté avec Mr GOULET, maire de Tourville les Ifs et Mme MASSON, adjoint au maire de Tourville les Ifs, le menu proposé par l'entreprise Convivio, notre nouveau prestataire de repas de cantine, et qu'ils ont trouvé cela délicieux. Les conseillers qui étaient présents au dernier conseil d'école ont été surpris car les parents d'élèves se sont plaints que les enfants ne mangeaient rien, que les fruits étaient durs, et qu'il n'y avait pas assez de féculents. Une commission restaurant sera programmée courant janvier avec les responsables des deux cantines et les conseillers afin d'aborder ce sujet.

Monsieur TAUVEL informe les conseillers que les fenêtres de l'école de Tourville les Ifs sont à changer. Ces travaux peuvent être subventionnés donc le reste à charge pour le SIVOS serait minime. L'entreprise Paris Gilles a établi un devis d'un montant de 14 000 € pour le changement des fenêtres de l'école (à charge pour le SIVOS) et des logements communaux (à charge pour la commune de Tourville les Ifs).

Monsieur le Président demande à ce que plusieurs devis soient effectués et que le Conseil Syndical rende sa décision lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 20H15.

Fait à Epreville, le 16 décembre 2021
Le Président du SIVOS
Pascal DONNET

